

La sixième santé était celle de la France, pays de nos aïeux.

Quatre discours ont été prononcés : par l'hon. P.-J.-O. Chauveau, le comte Jules de Foucault, M. Claudio Jannet et M. le juge Plamondon.

M. Chauveau a rappelé qu'il avait répondu à cette même santé au premier banquet de la St-Jean-Baptiste, à Québec.

Le comte de Foucault s'est exprimé avec une noblesse de sentiment et une chaleur d'accent qui ont enlevé l'auditoire.

M. Claudio Jannet a retracé en une éloquente improvisation notre rôle dans le passé et les espérances qui reposent sur nous.

La septième santé était aux Etats-Unis. Le consul Wasson a été particulièrement heureux et sympathique dans sa réponse qu'il a terminée en rappelant que pas moins de quarante mille Canadiens-français avaient servi dans les armées des Etats-Unis, lors de la guerre de la sécession.

On a bu ensuite au Canada, et on a vu s'unir pour répondre à ce toast l'hon. M. Langevin et l'hon. M. Laurier qui ont su tous deux y faire honneur.

La neuvième santé était celle de la province de Québec. L'hon. M. Chapleau a répondu éloquentement à cette santé. Il a été dignement secondé par l'hon. M. Langelier.

Il se faisait tard et il restait encore plusieurs santés, mais la plupart des convives avaient quitté la salle. Cependant, on a tenu à porter le toast en l'honneur des Acadiens et l'hon. M. Landry a prononcé à ce sujet une belle harangue.

CONGRÈS, CONVENTION ET COMMISSION

On lit dans l'Evénement :

La seconde journée a été consacrée aux travaux sérieux. Après avoir eu un déploiement populaire sans précédent dans les annales de notre vieille cité, nous avons assisté à un tournoi d'éloquence.

Le Congrès catholique a tenu sa première séance à huit heures et demie du matin. Les membres qui avaient assisté à une messe dite dans la chapelle du Séminaire, se sont réunis ensuite à l'Université. La séance a été ouverte par une courte allocution de Mgr l'archevêque ; puis, le congrès a voté une adresse au Saint-Père.

Deux grands discours ont été prononcés, l'un par le juge Routhier, l'autre par M. Claudio Jannet.

Le soir, c'était le tour de la convention nationale. Dans la journée, les diverses commissions avaient siégé. La commission de la colonisation a tenu une longue et importante séance. On a entendu successivement le grand vicaire Langevin, M. L.-O. David, l'abbé Labelle, M. LeSage, le P. Lacasse. Deux projets presque similaires ont été soumis par l'abbé Langevin et par M. L.-O. David. Le projet de M. David se compose de deux dispositions principales : on distribuerait de l'argent aux colons pour les aider à s'établir ; cet argent serait fourni en partie par les sociétés de colonisation à l'aide de contributions, en partie par l'Etat à l'aide d'une taxe dite *taxe de la colonisation*.

A l'ouverture de la séance publique, l'hon. P.-J.-O. Chauveau a prononcé un grand discours sur notre rôle national. Il a été suivi de l'hon. M. Landry qui a donné les détails les plus intéressants sur les Acadiens et montré l'influence croissante de ce groupe si sympathique. Puis est venu l'abbé pagé qui avait pris pour sujet : *le rôle de la race française aux Etats-Unis*. Il l'a montrée nombreuse et vaillante, mais un peu perdue cependant au milieu de cet immense pays. Dans un discours très net et très vif, l'abbé Bédard a complété sa pensée en disant que cette branche arrachée de sa souche avait besoin d'appui et qu'il ne faudrait pas la laisser dépérir loin du sol natal. L'abbé Bédard porte à plus de 600,000 le nombre de nos compatriotes aux Etats-Unis.

SOUVENIRS D'AUTREFOIS

M. AUBIN

M. F.-M. Derome écrit une page de souvenirs fort intéressants dans le *Nouvelliste*, de Rimouski. Nous en reproduisons quelques passages au cours duquel il rend hommage au spirituel journaliste qui a été le véritable créateur de la St-Jean-Baptiste, M. Aubin :

Nous fûmes le témoin des démarches et des labeurs des citoyens méritants qui voulurent asseoir cette association de Québec sur des bases durables, et nous eûmes aussi l'honneur d'y prendre part. Des réunions fréquentes, expres-

sément convoquées pour l'examen des projets et la discussion se tenaient dans une pièce de rez-de-chaussée du logement de madame Campbell, hôtelière de la rue Ste-Anne. Ces assemblées se composaient de quelques messieurs de la Haute-Ville et de plusieurs d'entre les notabilités de St-Roch et du faubourg St-Jean. On y voyait, outre le président actuel, M. J.-P. Rhéaume, MM. P.-M. Bardy, Ed. Rousseau, J.-O. Vallières, etc.

Mais l'œuvre principale, celle de rédaction des statuts à faire adopter pour l'association nouvelle, échut en partage à M. Napoléon Aubin, Français naturalisé dans ce pays, et connu du public pour ses qualités spéciales d'écrivain et d'homme éminent instruit. Les propositions qu'il soumit firent l'objet de discussions approfondies auxquelles prenaient part habituellement MM. P.-J.-O. Chauveau, J.-C. Taché et Aug. Soulard. M. Aubin s'y fit honneur et s'acquitta des titres à la reconnaissance par une élaboration judicieuse et des plus soignées de tous les articles ou règlements de l'Association. Le silence prolongé que l'on garde à son endroit nous permet de dire que les services rendus publiquement par M. Aubin ne devraient être ni oubliés ni méconnus. Est ce que par hasard un libéral n'aurait pas droit autant qu'un autre à la justice de l'opinion !

Bref, nous ferions ressortir plus d'un fait utile et intéressant de ces soirées où s'exaltaient comme à l'envi le sentiment patriotique et le talent des conférenciers, s'il fallait les remémorer ici. Nous entendîmes souvent des remarques ingénieuses, et quelquefois des improvisations éloquentes tomber des lèvres de M. Chauveau, qui déjà montrait en lui l'orateur qu'on ne se lassa jamais d'entendre, M. Aubin déployait en même temps les ressources de son esprit fécond et le savoir-faire d'une plume exercée sur tous les sujets. On remarquait, à part ceux que nous venons de nommer, M. J.-C. Taché, dont la parole et les opinions étaient de poids dans la balance des appréciations critiques ; M. P.-M. Bardy, homme de savoir, ami des tempéraments équitables, de la dignité dans les formes et de la ponctualité dans l'exécution ; M. Aug. Soulard, jeune avocat lettré, pénétrant et sagace, dont l'amabilité personnelle rehaussait le talent....

MM. Jannet et de Foucault passeront six ou sept semaines au Canada ; ils se proposent de visiter les principales villes, le Saguenay, etc.

M. Claudiot Jannet est marié, et est à la tête d'une petite famille composée de six enfants. Sa maison hospitalière et son jardin reçoivent souvent la visite d'hôtes distingués de Paris et de l'étranger. Il n'est âgé que de 36 ans, croyons-nous, et sa santé est déjà fatiguée par un trop grand travail. Espérons que son séjour dans notre pays sera utile à une vie si bien employée.

M. le comte de Foucault, qui accompagne M. Jannet, représente la presse catholique et plus particulièrement le *Monde* de Paris. Il fut autrefois secrétaire de préfecture, et plus tard préfet de département, charge qu'il occupa jusqu'au jour où le maréchal de MacMahon quitta la présidence de la république française. M. le comte offrit immédiatement sa démission qui, n'est pas besoin de le dire, fut immédiatement acceptée.

ÉCHOS

Un des incidents les plus remarquables de la convention républicaine à Chicago a été l'attitude prise par les délégués des Etats du Pacifique. Cette attitude dénote chez la population de cette section une fierté prétentieuse et un orgueil arrogant qui peuvent donner à penser pour l'avenir. Les délégués de l'Empire du Pacifique (c'est ainsi qu'ils s'appelaient eux-mêmes) représentaient à la convention trois Etats et trois territoires qui les avaient chargés d'appuyer la candidature de Blaine. Leur chef, un M. Pixley, fit en leur nom la déclaration en ces termes :

Tous les délégués, a-t-il dit, des territoires de Washington, Idaho et Arizona ; tous ceux des Etats de l'Orégon, du Nevada et de la Californie—constituant ensemble l'Empire du Pacifique, un Empire plus grand et plus fier qu'aucun autre sur lequel brille le soleil—s'unissent en moi pour secourir la nomination de M. Blaine ; et ils confirment cette déclaration en déposant pour lui le vote uni de tous les Etats et territoires du Pacifique.

Ce noble langage est propre à faire rêver. Il pourrait bien arriver quelque jour que ces fiers californiens, qui aujourd'hui se proclament modestement sans égaux, trouvent indigne de leur grandeur de continuer à subir la suprématie de

Washington et conçoivent le désir d'avoir une capitale à eux et digne d'eux. Ce jour là, le Nord, qui n'a pas eu trop facilement raison du Sud dans le temps, trouvera peut-être plus difficile encore la tâche de mettre obstacle aux vœux autonomistes des nobles *impériaux* de l'extrême ouest. Au reste, un peu plus tôt un peu plus tard, il faudra bien que cette trop vaste machine de république se disloque.

* *

Mgr Fréppel, en remerciant les électeurs de Brest, après son élection, il y a quelques semaines, s'exprimait en ces termes :

Vous avez pensé que la présence d'un évêque au parlement pourrait avoir son utilité, ne serait-ce que pour faire entendre des paroles de justice et de modération. Honneur à vous, nobles fils de la Bretagne, d'avoir compris ce que toutes les nations chrétiennes se font un devoir de pratiquer, en accordant une part aux ministres de la religion dans la représentation des intérêts du pays.

Le clergé a presque toujours été représenté dans les Chambres en France, depuis l'ancienne monarchie où il formait un des trois Etats jusqu'à la république actuelle. Il en est de même en Angleterre, où les titulaires des grands archevêchés et évêchés sont de droit membres de la chambre des lords.

Ici, en Canada, rien n'empêche les ministres du culte et les dignitaires ecclésiastiques de briguer les suffrages pour les élections parlementaires ni d'être nommés aux Chambres hautes, et s'ils ne paraissent pas dans nos assemblées c'est parce qu'ils ne le veulent pas. Ils ont la plénitude des droits politiques, bien qu'on veuille les leur contester en certains endroits. Ils peuvent prendre part aux luttes, voter, être candidats, députés, comme qui que ce soit. Ils croient devoir s'abstenir de tout cela.

Ce qui n'empêche pas qu'on crie au scandale si quelques-uns veulent intervenir, serait-ce de la façon la plus modérée. On leur conteste le moins lorsqu'ils renoncent volontairement au plus.

Il y a quelques années, on avait proposé que les évêques anglicans et catholiques fussent membres du sénat de droit. Mais cette idée, qui valait bien la peine d'être considérée, n'a pas trouvé d'écho alors.

* *

Le prince Léopold, notre royal hôte, est le quatrième et dernier fils de la reine Victoria. Il est le plus éloigné du trône, sur lequel il ne montera jamais, ni lui, ni ses héritiers, selon toutes les probabilités. Le duc de Kent était aussi quatrième fils du roi, et la couronne, après avoir été portée successivement par deux de ses frères, finit par passer—lui-même étant mort avant le dernier de ceux-ci—à sa fille unique, la reine Victoria. Mais les aînés de duc de Kent n'eurent pas d'enfant (à part George IV qui n'eût qu'une fille, la princesse Caroline, morte sans postérité) tandis que les trois aînés du prince Léopold sont tous pères de famille, et chacun de leurs enfants est plus rapproché que lui du trône.

Dût la monarchie anglaise subsister encore des siècles et des siècles, il n'y a pas de vraisemblance que la descendance de la reine s'éteigne jamais. Outre les quatre princes, qui promettent de perpétuer la race des Saxe-Cobourg-Gotha, il y a les familles des trois princesses, aînées de Son Altesse la princesse Louise, qui sont nombreuses. S'il arrivait que la couronne dût passer à celles-ci, elle irait d'abord aux princes prussiens, héritiers de l'empereur Guillaume, au prince impérial Frédéric ou à son fils aîné, qui réunirait dans ce cas les deux royaumes de Prusse et d'Angleterre, comme jadis les Georges unirent le Hanovre et la Grande-Bretagne.

* *

Des journaux attardés sont encore à rééditer l'histoire de M. Gladstone, à l'occasion de son dernier avènement. Si les élections eussent tourné autrement, c'est la biographie de lord Beaconsfield qu'on écrirait. Ces rééditions de circonstance, toutes fades qu'elles puissent sembler, ont cependant un bon côté. Elles remettent

sous nos yeux des enseignements oubliés, et toujours utiles à rappeler, tels que la vie d'un grand homme en renferme. Ainsi, dans la notice sur Gladstone, on s'arrête dès l'abord à un premier fait. Le chef libéral a débuté dans la carrière politique en professant des principes ultra-conservateurs. Le premier discours qu'il fit en parlement avait pour objet la défense de l'esclavage. Il est vrai que son père, dont il devait hériter, était propriétaire d'esclaves, une sorte de négrier, d'après un biographe. Tel on a vu notre grand Papineau, démocrate et grand seigneur, soutenir, envers et contre tous ses principes démocratiques, la doctrine de la tenure seigneuriale et du servage. Ces traits ne sont pas rares dans la vie des grands libéraux.

Le second speech de Gladstone fut pour appuyer l'inviolabilité de l'Eglise d'Irlande, qu'il devait démolir de ses propres mains trente ans plus tard, et le troisième pour combattre le projet de M. Hume qui voulait qu'on accordât aux non-conformistes l'entrée des universités. Au reste, Disraëli a bien commencé par être whig.

Autre trait. M. Gladstone arriva en Chambre par la protection du duc de Newcastle, avec lequel il se brouilla et dont il secoua la faveur dès qu'il se sentit assez fort pour s'en passer.

Il fut ministre à vingt-six ans, comme Pitt, ce qui constitue un argument en faveur de ceux qui soutiennent qu'il faut entrer jeune dans la politique.

* *

Il aurait mieux valu pour le Hanovre et pour la maison de Brunswick que celle-ci, en acceptant la couronne d'Angleterre au commencement du dernier siècle, eût aboli la loi salique dans ses Etats allemands et rendu ainsi le mode de succession uniforme pour les deux pays, ce qui eût assuré leur union dans l'avenir. La règle de succession étant restée différente, il arriva que lorsque pour la première fois après un peu plus d'un siècle de transmission régulière de la royauté britannique de mâle en mâle, par quatre générations de rois, celle-ci tomba en quenouille par l'avènement de la reine Victoria—le Hanovre, resté soumis à la loi salique, se détacha de l'Angleterre pour reprendre une existence entièrement distincte sous le duc de Cumberland (cinquième fils de Georges III et oncle de la reine), lequel devint roi sous le nom d'Ernest-Auguste 1er. Ce fut le malheur du Hanovre, qui devint ainsi une proie facile pour la Prusse, laquelle se l'annexa aisément il y a quelques années sous le successeur d'Ernest-Auguste. Il est à croire que, sans la séparation de 1837, le Hanovre, continuant à faire partie des Etats de la reine d'Angleterre, eût présenté un obstacle insurmontable aux plans prussiens et empêché peut-être la réalisation de l'idée bismarkienne et le rétablissement de l'empire d'Allemagne au profit du roi de Prusse.

Le sort des peuples, sous le système monarchique, tient essentiellement au mode de succession au trône. Le système de la loi salique a d'ordinaire pour effet d'empêcher les Etats qu'il régit de passer sous la domination étrangère. Il fait l'affaire à la fois des dynasties et des royaumes. La France et les Capétiens lui durent l'avantage sans exemple dans l'histoire d'une dynastie de huit siècles. Les Bourbons, qui s'en étaient si bien trouvés à la mort d'Henri III, s'empressèrent, en 1703, de l'appliquer à l'Espagne, dont ils héritèrent à cette époque. L'Angleterre, sous la loi salique, livrée aux successions d'aventure, a repassé cinq familles de rois, toutes étrangères à sa nationalité, dans le même temps que la France gardait la descendance directe de Hugues Capet, monté sur le trône en 987. Les Ecossais, se fussent aussi mieux trouvés si la loi salique eût existé en Angleterre, puisque leurs rois, les Stuarts, n'eussent jamais pu hériter de celle-ci et agglomérer l'Ecosse à la monarchie anglo-saxonne. Il est vrai que le Hanovre était exposé au même sort sous les Georges, mais il gardait aussi ses anciens rois, comme l'Ecosse, et cela valait encore mieux que d'être englobé par la Prusse.

A. GÉLINAS.